

2008/151 - DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS) AUPRES DE L'USINE D'INCINERATION LYON SUD A GERLAND (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 avril 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Créée par arrêté préfectoral du 23 mai 2003, cette commission comprend 2 représentants de la Ville de Lyon et 1 représentant du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous propose pour les 2 représentants de la Ville de Lyon les candidatures suivantes :

- Jean Pierre FLACONNECHE
- Annie GENTHON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral du 23 mai 2003 ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

**DELIBERE**

Sont désignés pour représenter la Ville de Lyon au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance auprès de l'Usine d'Incinération Lyon-Sud à Gerland :

- Jean Pierre FLACONNECHE
- Annie GENTHON

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

G. COLLOMB